

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS46

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 24

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« 2° La dernière phrase du deuxième... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés « Socialistes et apparentés » vise à maintenir la possibilité dans le futur contrat de début d'exercice d'adhérer à un dispositif de maîtrise des dépassements d'honoraires, afin de ne pas pénaliser les patients des médecins qui signeront ce contrat de début d'exercice.